

MODIFICATION DES TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le 28 juin, à 19 heures 30, le conseil municipal de la Commune d'Orcet dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Dominique GUELON, Maire.

Étaient présents (17) ou représentés (4) :

Dominique GUELON, Valérie ROUX, Martine MATHELY, François MARQUET, Jean-Paul BOUVIER, Bernard DUCREUX, Francis GILBERT, Christian GIRY, Michèle PINET, Bénédicte BORREL, Henri-Bernard BOULINGUEZ représenté par Valéry VIALARD, Gérard CHEVRIER-DOUSSET, Julie DURIEZ, Sébastien MORANGE, Patricia FOUGERE, Magali LEWICKI représentée par Gérard CHEVRIER-DOUSSET, Sophie PICOT représentée par Gérard CHEVRIER-DOUSSET, Arnaud MITORAJ représenté par Patricia FOUGERE, Alexandra PIRON, Aline TETEVIDE, Valéry VIALARD

Étaient excusés (2) : Xavier DUBOIS, René GUELON

Quorum :8

Secrétaire de séance : Martine MATHELY

Vu le budget 2022,
Vu les tarifs actuels de la garderie et du restaurant scolaire,
Considérant l'augmentation constante des effectifs et l'ouverture d'une nouvelle classe à l'école élémentaire à la rentrée 2022-2023,
Considérant l'augmentation du prix des denrées alimentaires,

Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- De fixer les tarifs du service de restauration scolaire) partir de la rentrée 2022 comme suit :

Quotient familial	Tarifs depuis le 1 ^{er} septembre 2021 (votés le 8 juillet 2021)	Proposition de tarifs pour la rentrée 2022-2023
Inférieur ou égal à 600	1 €	1 €
De 601 à 700	3.51 €	3.69 €

Compris entre 701 et 1100	4.60 €		
	Supérieur à 1100	5.24 €	5.50 €
	Commensaux	7.31 €	7.68 €

Envoyé en préfecture le 06/07/2022
 Délibération n° 29042022
 Reçu en préfecture le 06/07/2022
 Affiché le 4.83 €
 ID : 063-216302620-20220628-29042022-DE



Fait à Orcet le : 05 juillet 2022
 Signé le : 05 juillet 2022 à Orcet
 Publié le : 05 juillet 2022
 Transmis le : 05 juillet 2022

Le Maire,

 Dominique GUELON